

# **LOI SUR LES REMPLACEMENTS (26/ 08/ 2005)**

## **APPEL AU VOTE !**

La loi sur les remplacements nous paraissant abusive par rapport au respect de notre temps et de nos conditions de travail, il nous semble important de manifester dès maintenant notre désaccord.

En effet une étude officielle du ministère a chiffré le nombre réel d'heures de travail hebdomadaires effectuées par les enseignants du second degré à 40 heures. Nous pourrions nous voir imposer jusqu'à 5 heures supplémentaires par semaine avec un maximum de 60 heures annuelles. De plus la note de service précise que « l'enseignant désigné doit être prévenu au plus tard 24 heures avant d'assurer le remplacement ». Ce système nous paraît pédagogiquement inefficace dans la mesure où nous ne nous voyons pas remplacer au pied levé un collègue en ignorant la progression et le contenu de la séquence de travail en cours. Par ailleurs ce serait ajouter une pression supplémentaire sur les collègues devant s'absenter, et ipso facto cela remet en cause les demandes de formation et autres voyages scolaires. Cette loi dénature notre métier et accroît notre charge de travail.

Il est encore temps de nous mobiliser et d'agir, sachant que le SNES vient de déposer un recours devant le Conseil d'Etat aux fins d'annulation de ce décret entaché d'illégalités. De nombreux établissements effectuent en ce moment la même démarche que nous. Il faut savoir que ce dispositif fonctionnera sur la base du volontariat jusqu'en décembre et qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier le Proviseur pourra désigner un remplaçant.

Au lycée Sonia Delaunay, chaque collègue doit participer au vote à bulletin secret qui sera organisé dans la semaine du 26 au 29 septembre, en indiquant s'il accepte de s'engager dans la négociation du protocole imposé par le Recteur au chef d'établissement ou s'il le refuse.

Les professeurs du lycée réunis pendant l'heure syndicale

Mardi 20/09/2005

### **Motion présentée par les professeurs du lycée Sonia Delaunay**

**Villepreux le 06/10/2005**

Les professeurs du lycée Sonia Delaunay ont organisé, dans la semaine du 26 au 29 septembre, une consultation interne au sujet de la loi Fillon sur les remplacements. Le vote portait sur la décision de participer ou non au protocole que les chefs d'établissement doivent mettre en place. Sur 79 inscrits, 61 se sont exprimés, soient 1 bulletin blanc, 3 oui, 57 non.

Cela signifie que la presque totalité des enseignants du lycée refuse la mise en place d'un protocole selon lequel ils pourraient se porter volontaires pour remplacer des collègues absents jusqu'en décembre, avant de se voir désigner d'office par le Proviseur à partir de janvier.

Cette loi, contestée en avril, dont le gouvernement a fait passer le décret pendant le grand silence estival (26/08/05), se propose d'alourdir considérablement la charge de travail des professeurs, qui se verraient imposer, dans le cadre d'un remplacement, jusqu'à 5 heures supplémentaires par semaine, pendant 12 semaines, soit près de la moitié d'une année scolaire. Nous ne pouvons accepter une telle charge de travail qui porterait à plus de 45 heures notre nombre d'heures de travail hebdomadaires.

De plus une telle mesure nous paraît difficilement applicable et pédagogiquement contestable. Si un professeur de la même discipline intervient dans les classes d'un collègue absent, il risque de ne pas connaître le contenu et la progression de la séquence en cours. Si un collègue d'une autre discipline intervient, le problème restera entier pour la classe à qui il manquera des heures de cours.

En fait le gouvernement souhaite que les élèves soient gardés au lycée toute la journée, mais l'efficacité pédagogique n'est pas à son programme. Il existe des solutions pertinentes au problème crucial des remplacements, et nous refusons de cautionner les choix politiques et économiques du gouvernement.